

sans effet. Des réclamations plus impérieuses motivèrent ensuite des refus péremptaires et jetèrent dans les esprits des germes qu'il ne serait plus temps d'étouffer désormais, et qui, dès l'époque où nous prenons cette histoire, avaient déjà produit leurs manifestations sanglantes. Les sujets de mécontentement s'étaient multipliés successivement sous l'administration impopulaire des Murray, des Haldimand, des Craig, des Dalhousie et des Aylmer. Les vices de ces administrations et la corruption dont on accusait les employés avaient déterminé les représentants du pays à recourir au seul remède constitutionnel : le refus des subsides ; mais alors on avait puisé dans la caisse militaire pour subvenir aux dépenses les plus pressantes. Depuis nombre d'années, les usurpations du gouvernement dans cette question vitale, l'irresponsabilité de ses officiers, les dilapidations déplorables des fonds publics, le gaspillage honteux des terres appelées nationales, les prétentions intolérables du pouvoir à disposer des deniers prélevés sur le peuple sans le consentement de ses représentants, les prévarications scandaleuses dans l'administration de la justice, déterminaient une opposition générale de jour en jour plus menaçante. Lorsque la chambre des communes, sur la demande de lord John Russell, eut en quelque sorte sanctionné le pillage de leurs deniers, les canadiens se préparèrent à repousser cet attentat à leurs droits. Des réunions nombreuses de paroisses, et de comtés envenimèrent les ressentiment général. Lord Gosford eut le tort d'attribuer ces symptômes aux manœuvres de quelques brouillons, et de croire arrêter le mal avec des proclamations appuyées par les mandements de l'évêque catholique de Montréal ; mesures inutiles et imprudentes qui n'eurent d'autres résultat que d'affaiblir le sentiment religieux par le discrédit du clergé. Tel était l'état des esprits dans le Bas-Canada à l'époque de l'assemblée politique de St. Charles, où se trouvaient réunis les cinq comtés de Richelieu, Rouville, St. Hyacinthe, Verchères et Chambly, et les représentants du district de Montréal.

— Laissez passer la justice du peuple ! s'écria un canadien en désignant le manéquin dont les oscillations répondaient aux secousses imprimées à la corde.

— *Pania pnde claudo!* reprit un lettré.
— Mylord ! s'écria un troisième d'une voix forte en s'adressant à l'image de supplicie, vous vous êtes rendu coupable de lèxe nation en opprimant le peuple contre toute vérité. Pour ce crime, nous vous donnons aujourd'hui un avertissement salutaire. Profitez-en, mylord, ou gare la corde ! En attendant, voici le cas que nous faisons de vos proclamations.

Et des mandements des prêtres qui trahissent le peuple, ajouta un nouvel interlocuteur.

A ces mots, un paquet d'imprimés fut lancé dans la foule qui les lacra aussitôt et s'en distribua les morceaux comme autant de trophées.

Les cris, les quolibets, les insultes continuèrent au milieu des groupes qui s'ébranlaient pour se rendre en dehors du village à un emplacement destiné au meeting. En ce moment, M. de Haute-garde, qui regardait d'un air préoccupé le mouvement général, sentit une main furtive s'appuyer sur son bras.

— Vous ici, Alice ? demanda-t-il aussitôt avec inquiétude.

— Venez ! venez ! dit la jeune fille en l'entraînant vers une maison voisine.

Ils traversèrent rapidement la cour encombrée et s'arrêtèrent sous le vestibule.

(La suite au prochain numéro.)

ROIS DE TROBIAND.

LITTÉRATEUR CANADIEN,

PARAIT

DEUX FOIS PAR SEMAINE :

MARDI et VENDREDI,

au No 11, rue Saint-Marguerite,

faubourg Saint-Roch,

QUÉBEC

CONDITIONS :

L'abonnement : 10 CENTIMS par mois, payable d'avance.

Toutes communications littéraires et toutes lettres pour abonnement doivent être adressées franco, au bureau du *Littérateur Canadien*, à

L. P. NORMAND, es

Propriétaire.

ALFRED LAURIAULT,

Gérant.